

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, la colonne vertébrale du projet politique

Les orientations stratégiques s'articulent
autour de 3 axes :

» Quelques chiffres

1 AXE Développer l'emploi : rayonnement, économie, recherche et université

- Imaginer le rôle de La Roche-sur-Yon et du Pays Yon et Vie dans l'organisation régionale, les fonctions à développer et équilibrer à maintenir au regard des autres territoire, le parti à tirer de la proximité avec Nantes et le littoral
- Permettre le développement économique et de l'emploi sur tout le territoire

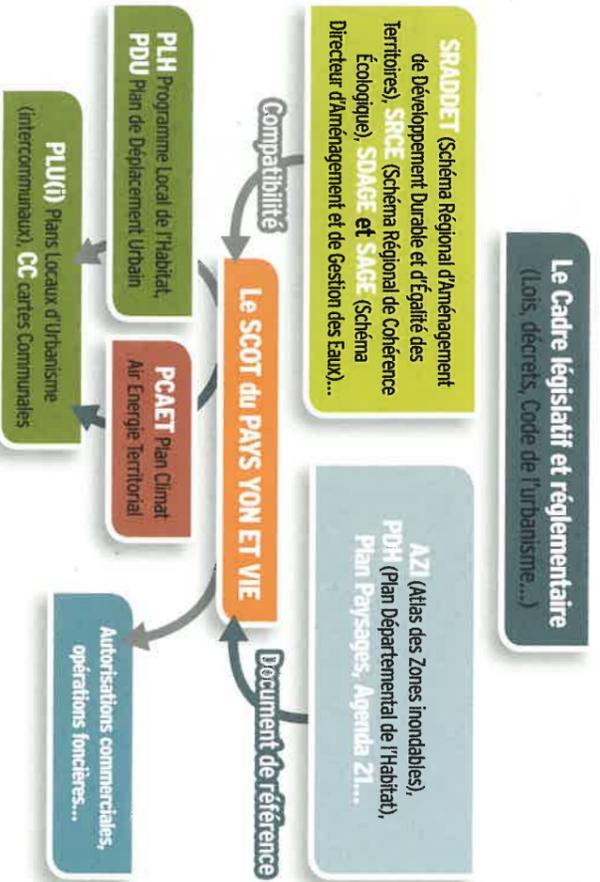
2 AXE Préserver la qualité du cadre de vie : valoriser et optimiser les ressources locales

- Maintenir les grands équilibres entre espaces urbains et naturels
- S'appuyer sur le cadre de vie et les paysages urbains et naturels pour structurer le projet
- Préserver les ressources naturelles dans le respect de leur multifonctionnalité

3 AXE Placer l'habitant au cœur du projet : territoires et mobilités

- Structurer le territoire autour "d'espaces de vie quotidienne"
- Accompagner la croissance démographique et les parcours résidentiels
- Répondre aux besoins en services d'aujourd'hui et de demain (Emploi dans la Ville / Vie quotidienne / Services et équipements)
- Permettre la mobilité de tous

La hiérarchie des normes...



Le SCOT, quels impacts pour les PLU(i) ?

Le SCOT définit les objectifs d'aménagement du territoire pour 20 ans. Les PLU ou PLU(i) doivent être compatibles avec le SCOT. Une fois le SCOT exécutoire, les PLU(i) ne sont plus soumis à l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers, les dérogations d'ouverture à l'urbanisation accordées par le Préfet ne sont plus nécessaires. Le SCOT devient donc le document de référence qui veille à la cohérence de l'aménagement du territoire en fonction des objectifs qu'il définit en matière de développement économique, social, d'environnement, d'urbanisme....

Les PLU(i) sont mis en révision pour être compatibles avec le SCOT. Une commission appelée "groupe SCOT PLU" examine chaque dossier et veille à leur compatibilité avec le SCOT.

Avec la participation de



Toute notre information directement accessible sur internet www.paysyonnetvie.fr

La lettre du SCOT du Pays Yon et Vie • Avril 2019

2



RÉUNION PUBLIQUE Le SCOT du Pays Yon et Vie évolue

PAYS YON & VIE

Vous vous interrogez sur les politiques publiques en matière d'aménagement de l'espace, d'habitat, d'équipements et de services, d'environnement, de transports, de développement économique...
BREF tout ce qui fait VIVRE votre territoire ?

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est le document de planification fixant les orientations générales du territoire à horizon de 20 ans et de cadrage pour les documents d'urbanisme tels que le PLU (Plan local d'urbanisme). Il évolue avec l'intégration de 8 nouvelles communes : Palluau, La Chapelle-Palluau, Saint-Paul-Mont-Penit, Maché, Grand'Landes, Apremont, Falleron, Saint-Etienne-du-Bois.

Venez participer à la concertation sur le projet de révision du SCOT du Pays Yon et Vie le :

Jeuudi 18 avril 2019 • 18h

Salle des 4 Rondes • Rue de Götsried • **AIZENAY**

Mercredi 24 avril 2019 • 18h

Maison de Quartier de La Vallée Verte • 10 Avenue Picasso
LA ROCHE-SUR-YON

Pour tous renseignements > **02 51 06 98 77** ou info@paysyonnetvie.fr



2